

22 Junij 1554.

Nous treschier et feal conseil. Conseillers et  
 ambassadeurs. Nostres. Sire de nos jours. /  
 D'uns d'ours. Contre de nos jours. de l'ours et  
 de l'ours. Sire de nos jours. / Que pour la  
 intelligence conduite et ordre de nos jours de yens  
 de l'ours qui faisons pntement manger vers plus  
 d'ours pour les d'ours ou se, comidua pour plus  
 d'ours. D'ours d'ours, (Vestons et  
 comidua pour de pntes, pour d'ours l'ours conduite  
 de l'ours. Comme chef de l'ours qui s'ours /  
 d'ours de celle de nos conseil le s'ours de l'ours  
 de l'ours. De l'ours de l'ours, de l'ours l'ours.  
 d'ours d'ours, et de l'ours de l'ours, / Et nous  
 donnons plain pouvoir et mandement especial. D'ours  
 d'ours regard sur la conduite d'ours d'ours.  
 d'ours et d'ours d'ours, et d'ours  
 d'ours de nos d'ours d'ours a d'ours d'ours d'ours  
 d'ours. Et d'ours d'ours d'ours et d'ours d'ours  
 d'ours d'ours d'ours, et sur d'ours d'ours  
 d'ours et d'ours d'ours d'ours d'ours. D'ours  
 d'ours d'ours de l'ours d'ours d'ours.

trois cens phens de bingteinq pottars <sup>picor</sup> par un mois,  
A commencer auoir duns au fourday d'at de ce pds.  
Et d'uant tant et jusques a ce que d'pari pons  
autudant de port ou domes, Et a ce se fin amon  
mande uny chofz de p bendes. de bons obz et (Vloyn  
pour l'ent chof, Cui pons que d'lez qui seront le  
contraire seront par bon cas foz d'emp laudant  
Cui amf pons plez fite, Donne etc.

Changé

Simblable commissioy pour le conte de Hongz frantz,  
des bendes de nue confy le pny d'ymond, d'ardembur  
Conte de feneant, d'antunz amf sa bende, Celles  
que luy maine Louant fote. et la fume.

D'autre poy le f. de Bonjn de bendes de nue  
confy le f. de Bourde, y pnt, foacm bay  
d'ent soebz, hant bernde, et la fume.

Simblable commissioy pour Doy fernando d' samoy  
Des bendes de foz de Berlaymont, Corlaon, d'  
hincquebours de man foz, Cui d'uz berlaymont  
Carond est, Thomas fuchley. d'locqnt, et d'uz  
am pnyne foz d'ent que d'ant.

Au lieu commiss' Roy pour le conte de Salins. & de  
bendes. de pure confy. Le Duc d'arscot, Vinty.  
Breuve, fumars. et la filme, Sans traictement,

Comblable. pour ~~le~~ de Vignicones  
des bendes du conte de Voulz. & de frs de Oubryes  
noyelle, Coscont de Jand, Morbigny, et la filme,  
aussi sans traictement,

President du pume conseil. Nous vous ordonnons faire  
secher les de commiss' Roy selon la puynte et de frs  
sans de benyolles. Le xxij<sup>e</sup> Jour d'Avrill 1559.

Mar

Commiss' Roy de chose de bendes.